



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} mars 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que les Émirats arabes unis, qui assurent la présidence du Conseil de sécurité au mois de mars 2022, ont l'intention d'organiser un débat public au niveau ministériel sur le thème « Les partenariats au service du programme pour les femmes, la paix et la sécurité : l'inclusion et la participation économiques des femmes, outils essentiels d'instauration de la paix », le mardi 8 mars 2022, à 9 heures, dans la salle du Conseil.

Afin d'encadrer les débats sur le sujet, les Émirats arabes unis ont établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Lana Nusseibeh



Annexe à la lettre datée du 1^{er} mars 2022 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Note de cadrage établie en vue du débat public du Conseil de sécurité qui se tiendra au niveau ministériel sur le thème :
« Les partenariats au service du programme pour les femmes, la paix et la sécurité : l'inclusion et la participation économiques des femmes, outils essentiels d'instauration de la paix »**

Contexte

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité relève d'une approche globale de la paix et de la sécurité fondée sur les quatre piliers que sont la prévention, la participation, la protection et les secours et le relèvement. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Conseil a accordé à ces différents piliers une attention variable. Pour accélérer la mise en œuvre efficace du programme et faire en sorte que les femmes participent toujours davantage à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au règlement des conflits, il convient de se focaliser sur les quatre piliers à la fois et de tenir compte de leurs interactions. Le pilier des secours et du relèvement s'envisage comme « un vecteur de changement, qui peut faire converger les objectifs à court terme et à long terme au service d'une paix et d'une résilience durables »¹ tout en favorisant la participation et l'inclusion économiques des femmes. Dans cet esprit, il peut être particulièrement utile de communiquer avec les partenaires concernés de différents secteurs de la société pour promouvoir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits.

Objectifs

Voilà 21 ans que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été adopté. Pourtant, il semble que l'on peine toujours à comprendre combien le fait de promouvoir l'inclusion et la participation économiques des femmes dans les zones touchées par un conflit renforce leurs rôles et leurs capacités de prise de décision et de leadership et, partant, leur participation pleine et véritable à la vie de la société, à tous les niveaux, dans tous les secteurs, sur un pied d'égalité avec les hommes. L'objectif du débat consiste à donner des éléments de fond sur un aspect du programme pour les femmes et la paix et la sécurité qui jusqu'ici n'a pas été suffisamment exploré. Il s'agira de montrer toute l'importance que revêtent l'inclusion et la participation économiques des femmes pour la prévention des conflits et le relèvement après les crises et d'attirer l'attention sur la manière dont les partenaires internationaux et les partenariats public-privé peuvent favoriser l'instauration de la paix et soutenir les femmes dans les zones touchées par un conflit.

Le Conseil de sécurité a noté que les partenariats étaient un instrument essentiel de l'action qu'il menait pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans sa résolution 2331 (2016), il a invité les États Membres à nouer de solides partenariats avec le secteur privé et la société civile, notamment les organisations locales de femmes. De plus, dans son rapport annuel de 2020 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946), le Secrétaire général a proposé d'actualiser les indicateurs utilisés pour évaluer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil, afin

¹ Sara E. Davies et Jaqui True (dir), *The Oxford Handbook of Women, Peace, and Security* (Oxford, Oxford University Press, 2019).

de tenir compte des tendances qui caractérisent la situation actuelle sur le plan de la paix et de la sécurité, par exemple le pouvoir croissant des entreprises privées.

Il ressort de ce qui précède que la stabilité économique et la croissance sont des éléments clés de la prévention des conflits et de la reconstruction dans les pays fragiles et touchés par un conflit². Les femmes sont des actrices incontournables de l'action menée sur le plan des secours et du relèvement. Pourtant, faute de considération et de ressources, elles sont trop souvent écartées de la vie économique, en raison de discriminations généralisées dans la répartition des biens et dans l'accès aux perspectives, aux ressources et aux marchés. Il ne suffit pas que les femmes bénéficient des activités de reconstruction durable après un conflit. Il faut également qu'elles participent pleinement et véritablement à la planification, à la prise de décision et à la mise en œuvre du processus, dans tous les secteurs de la société.

Le débat sera également l'occasion d'examiner comment les partenaires internationaux et les partenariats public-privé peuvent être mis à contribution dans les situations de conflit pour créer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables. En mettant en avant le rôle des partenaires internationaux et des entités du secteur privé, ce débat peut permettre de dégager des points de vue divers et singuliers et, plus important encore, de susciter un appui plus large et concret en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le débat sera également nourri par des initiatives en cours, telles que le Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire du Forum Génération Égalité. Les plateformes multipartites privilégient des approches intégrées des efforts déployés en vue d'assurer la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix et de reconstruction après les conflits.

Questions

Questions devant servir à orienter le débat :

1. Comment l'ONU, et plus précisément le Conseil de sécurité, peuvent-ils mieux contribuer aux dynamiques positives enclenchées par l'inclusion et la participation économiques des femmes dans les zones touchées par un conflit ?
2. Quelles mesures le Conseil de sécurité, les organisations régionales, les États Membres et le secteur privé devraient-ils prendre pour favoriser durablement la mise en œuvre d'approches tenant compte des questions de genre et pilotées au niveau local, visant notamment à promouvoir l'autonomisation et l'inclusion des femmes ?
3. Quelles mesures concrètes les différents partenaires internationaux, publics et privés, peuvent-ils prendre pour soutenir l'inclusion et l'autonomisation économiques des femmes dans les situations de crise locales ou régionales ?
4. Comment le Conseil peut-il mieux tenir compte de l'inclusion et de la participation économiques des femmes dans l'action qu'il mène pour faire face aux conflits et dans les mandats des opérations de paix des Nations Unies ?

² Karla Drpić, « How the private sector can advance UNSCR 1325 in the 2020s », *Women in International Security Policy Brief* (7 juillet 2020).

Intervenant(e)s et modalités de la réunion

Des exposés seront présentés par :

1. Sima Bahous, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
2. Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international
3. Un(e) représentant(e) de la société civile (à confirmer).

Le débat public au niveau ministériel sera présidé par M^{me} Mariam Almheiri, Ministre des changements climatiques et de l'environnement des Émirats arabes unis.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne devront indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices, à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions seront ouvertes le jeudi 3 mars 2022, à 9 h 30. Veuillez noter que les délégations qui s'expriment en personne n'ont pas à soumettre de déclaration écrite via e-deleGATE ; le texte de la déclaration prononcée figurera dans le procès-verbal provisoire de la séance.

La liste des orateurs et des oratrices sera établie suivant l'ordre chronologique de réception des demandes. Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs interventions à quatre minutes et de limiter leur participation à une seule représentante ou un seul représentant dans la salle.

Les délégations qui souhaitent présenter des déclarations écrites plutôt que d'être représentées en personne peuvent le faire par l'intermédiaire du module eSpeakers. Elles sont priées de bien vouloir télécharger leurs déclarations au format Microsoft Word, accompagnées d'une lettre de couverture dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou le (la) chargé(e) d'affaires par intérim et adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, au plus tard à la date de la séance, c'est-à-dire le mardi 8 mars 2022. Les déclarations seront publiées dans un document officiel contenant les interventions soumises au titre du débat public.

Les représentantes et représentants sont invités à contacter leur gestionnaire d'accès à la plateforme e-deleGATE pour obtenir l'accès au module eSpeakers. Pour obtenir une assistance technique concernant les identifiants et mots de passe, veuillez contacter le service d'assistance du Bureau de l'informatique et des communications au (212) 963-3333 ou par courriel, à l'adresse suivante : missions-support@un.int. Pour toute autre question relative au débat public, veuillez contacter la Division des affaires du Conseil de sécurité, à l'adresse suivante : dppa-scsb3@un.org.

En vue de centrer le débat et d'en favoriser l'interactivité, la présidence encourage les participants à faire des déclarations conjointes, selon qu'il conviendra. Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017 (S/2017/507), l'ensemble des participants et les membres du Conseil de sécurité sont invités à faire des déclarations succinctes, centrées sur des exemples, des engagements, des réalisations et des problèmes précis, sur le recensement des lacunes et sur des recommandations axées sur des solutions.